



Délibération n° 39 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAL, M. Daniel BERAUD, M. Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Jean-Marie POURTIER, Patrick MATTERA, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Mickaël GIL), M. Denis GALINIER (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), M. Marc GERVAIS (pouvoir à M. Daniel BERAUD), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Thierry QUILES), M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme - Vœu du conseil municipal pour l'adoption du PLU avant les élections municipales de 2020

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Le projet de révision du PLU de Pignan a été lancé à l'occasion du débat sur le PADD mené en Conseil Municipal du 17 novembre 2014.

La procédure a été relayée par Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Le calendrier initial présenté en conseil métropolitain, prévoyait une adoption du SCOT révisé en 2018 et du PLUi en 2019.

Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole proposerait un vote sur l'adoption du PLUi après mars 2020 ce qui pourrait entraîner le risque de voir le projet de territoire de Pignan remis en cause.

A ce jour, au regard de l'avancement de la procédure et au regard du travail mené conjointement entre les communes et la Métropole, ce document pourrait raisonnablement être adopté en fin d'année 2019.

Ainsi des projets structurants pourraient être réalisés sans avoir le besoin de modifier de façon successive les différents documents d'urbanisme des communes de la Métropole.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 39/2018

Objet : Urbanisme - Vœu du conseil municipal pour l'adoption du PLUI avant les élections municipales de 2020

Pour ces différentes raisons, le conseil municipal émet le vœu, à la majorité des suffrages exprimés, que l'adoption du PLUI en cours d'élaboration soit soumise au vote du Conseil Métropolitain avant la fin de l'année 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 24 (dont 9 pouvoirs)

Votes : 24

Pour : 23

Contre : 1 (M. PRIOU)

Abstention : 5 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN